

Trooper[®], le plus sûr moyen de désherber vos céréales à l'automne

CONTEXTE

- Un désherbage des céréales plus compliqué avec le développement des adventices résistantes aux herbicides les plus employés aujourd'hui (ex. sulfonylurées).
- Des conditions de pulvérisation à la sortie de l'hiver souvent pénalisantes pour la bonne efficacité des herbicides (température, hygrométrie).
- Une organisation des chantiers de pulvérisation parfois complexe au printemps (météo, semis, mise à l'herbe).

BÉNÉFICES

■ Trooper[®], la solution aux 2 modes d'action différents de ceux du groupe B :

- Trooper[®] prévient les résistances des adventices à l'échelle de la rotation.
- Trooper[®] apporte à nouveau la satisfaction du désherbage sur les ray-grass ou coquelicot (par exemple) résistants au groupe B.



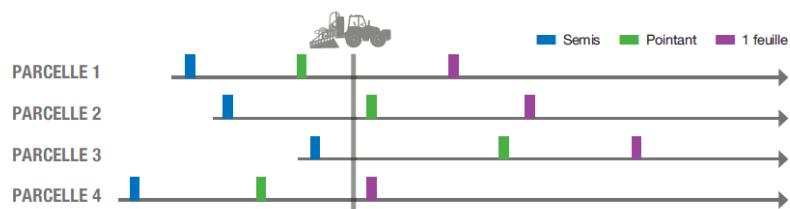
■ Trooper[®], la solution « je sème, je désherbe » :

- Trooper[®] sécurise la possibilité de désherber vos céréales.
- Trooper[®] apporte de la sérénité dans l'organisation des travaux de l'exploitation.
- Trooper[®] simplifie la réflexion du désherbage des parcelles de céréales en étant efficace sur les adventices les plus courantes (ray-grass, vulpin, pensées, véroniques, coquelicot).

JE PEUX DÉSHERBER TOUTES MES PARCELLES EN MÊME TEMPS.

Grâce à sa souplesse d'utilisation, du semis au stade 2/3 feuilles des céréales, Trooper[®] s'adapte aux parcelles quelle que soit leur date de semis et simplifie ainsi le désherbage des parcelles de blé, orge et triticale de l'exploitation.

DE LA PRÉ-LEVÉE À LA POST-LEVÉE Y COMPRIS LE STADE POINTANT



LA SIMPLICITÉ D'UN DÉSHERBAGE DE LA PRÉ-LEVÉE À LA POST-PRÉCOCE

Traiter toutes vos parcelles à la même époque de la pré à la post précoce.



Stade céréales	Semis BBCH 00	Levée BBCH 10	1 feuille BBCH 11	2-3 feuilles BBCH 12-13	D. tallage BBCH 21	Mi-tallage BBCH 23-25
Stade moyen des adventices	non levées	levées	1 feuille	2/3 feuilles		tallage
Utilisation recommandée					Utilisation possible en mélange* avec un partenaire	
Dose : • Ray-grass, vulpie : 2,5 l/ha • Vulpin : 2,5 l/ha • Pâturin, agrostis : 2 l/ha						

Recommandations et conditions d'emploi :

- ✓ Bonne préparation du sol, peu motteuse, semis régulier bien couvert à au moins 2,5 cm. Bonnes conditions d'humidité.
- ✓ Céréales non stressées, éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
- ✓ Ne pas traiter si de fortes pluies sont annoncées.
- ✓ Ne pas traiter sur sols sableux, hydromorphes, fortement caillouteux et à taux de matière organique très élevé.

*pour les mélanges possibles, nous consulter

FICHE D'IDENTITÉ

©Marque déposée BASF	Trooper®	ZNT aquatique	20 mètres
AMM	N° 2090118	DRE	24 heures
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)		Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation.
Composition	60 g/l de flufenacet		Contient de la pendiméthaline et du flufenacet : peut déclencher une réaction allergique.
Usages autorisés	Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, orge d'hiver	Autres données réglementaires	Pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée, respecter un délai de : légumes racines et tubercules : 190 jours ; légumes bulbes et feuilles : 200 j. ; betterave à sucre : 300 j. ; semis d'avoine : 200 j. ; crucifères oléagineuses : 250 j. ; autres cultures : 200 jours.
Dose autorisée	2,5 l/ha		
Stade d'application	Pré-levée - post-levée précoce jusqu'au stade BBCH 25 (mi-tallage). Blé dur d'hiver et orge de printemps semée à l'automne :		
Nombre maximum	1 par an, ne pas fractionner		

CENTRALIMENT

1 boulevard du Vialenc
CS 30639
15006 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 64 48 48
Fax 04 71 63 42 73
www.groupealtitude.fr
Entreprise agréée distribution de produits phytosanitaires n° AU00050



We create chemistry

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com - Juin 2020 - ref. 775CEHE0620SUD. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Trooper® : SGH07, SGH08, SGH09. Danger. H302 : nocif en cas d'ingestion. H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

